

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE D'ÉPINEUIL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 MARS 2015

Date de Convocation : le 12 mars 2015

Compte-rendu affiché : le 24 mars 2015

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 18 h 30
 Salle du Conseil - Mairie

L'an deux mil quinze, le jeudi dix-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Monica GUDIN DU PAVILLON, Maryline JOUVEY, Josette PFLUG, Françoise SAVIE EUSTACHE, Véronique VERZEAUX, Julie VEYRAT DAL DEGAN
 Messieurs Kamel ATARI, Roger BLIN, Mathieu DAVID, Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER

Absents :

Madame Maud TSCHIRHARDT

Monsieur Stéphane LEBEAU

➤ Madame Josette PFLUG accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Après en avoir rappelé l'ordre du jour, Madame le Maire demande s'il y a des points à rajouter et déclare ouverte la réunion du Conseil Municipal.

Les Conseillers ayant reçu le Procès Verbal de la séance du 29 janvier 2015, aucune observation n'étant apportée, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

I. PERSONNEL

- 1/. Affectation d'un agent, filière Technique, sur un demi-poste d'animation
 - Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{er} Classe
- 2/. Embauche d'un Emploi « Avenir » : 50 % = Pôle d'Animations, 50 % = Mairie

II. BUDGET

- 1/. Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne (SDEY)
 - Acceptation d'un supplément de la facture d'enfouissement réseau (Grande Rue Alfred Grévin)
- 2/. Remplacement de fenêtres « École – Mairie »
 - Demande de subvention à la DETR 2015 et Conseil Général de l'Yonne « Villages de l'Yonne »
- 3/. Entretien « Éclairage Public »
 - Renouvellement du Contrat du Prestataire
- 4/. Honoraires de l'Avocat
- 5/. Achat Matériel Informatique : Achat logiciel Cadastre
- 6/. Présentation du Budget Prévisionnel 2015

III. SERVICE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

- 1/. Autorisation à lancer une consultation des Contrats de Prestations de Services

IV. CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE – Adhésion à l'Agence Technique Départementale (ATD)

V. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « Le Tonnerrois en Bourgogne »

- 1/. Schéma de Mutualisation Intercommunal

VI. CONSEIL RÉGIONAL : Choix de la nouvelle Capitale Régionale – DIJON ou BESANÇON

VII. QUESTIONS DIVERSES

I/ PERSONNEL**1.1/ Affectation d'un agent, filière Technique, sur un demi-poste d'Animations****1.1.1/ Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe pour 13,5 h/ semaine**

- Délibération n° 014-2015

Un de nos adjoints techniques remplit depuis plusieurs mois les fonctions d'adjoint d'animations pour environ la moitié de son temps de travail, dans le cadre des NAPs. Or, une de nos animatrices qui travaillait pour 15,5 h par semaine a été transférée à la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB). Son poste est donc vacant et notre adjointe technique peut y être nommée.

Cependant, cet agent devra redémarrer à ce poste au 1^{er} échelon de rémunération ce qui diminuera son traitement total. Par ailleurs, elle possède l'ancienneté suffisante pour bénéficier, pour la partie technique, d'un avancement au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe, ce qui compenserait la perte de rémunération précisée ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe pour 13,5 h/semaine à compter du 1^{er} avril 2015

DIT que ce poste bénéficiera du régime indemnitaire alloué au grade

1.2/ Embauche d'un « Emploi d'Avenir

- Délibération n° 015-2015

Il est fait état de plusieurs besoins en terme de personnel :

- au Pôle d'Animations : depuis le départ d'une animatrice à la CCLTB et suite à la mise en place des NAPs où il faut encadrer 70 enfants ;
- à la comptabilité du Pôle d'Animations : où le transfert de certaines compétences à la CCLTB nécessite de détailler toutes les dépenses et les recettes ;
- à la mairie : où le service d'accompagnement aux personnes pourrait être relancé.

Or, la personne recrutée pour assurer le service de restauration scolaire est éligible au contrat aidé « emploi d'Avenir » et aurait les capacités de remplir ces différentes missions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de créer un « Emploi d'Avenir » à temps plein qui sera affecté pour moitié au Pôle d'Animations et pour autre moitié à la Mairie, et ce à compter du 1^{er} mai 2015

DIT que ce poste bénéficiera du régime indemnitaire alloué aux autres emplois d'avenir existants

AUTORISE le Maire à procéder au recrutement

II/ BUDGET**2.1/ Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY)****2.1.1/ Acceptation d'un supplément relatif aux travaux d'enfouissement Grande Rue**Alfred Grévin

- Délibération n° 016-2015

Il est rappelé que les travaux d'enfouissement de la Grande Rue Alfred Grévin présentaient un coût prévisionnel de 15 944,55 € pour la partie France Télécom et 29 525,56 € pour la partie Éclairage Public.

Le coût final est légèrement supérieur et le paiement nécessite l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de régler la somme de 15 991,61 € pour la partie France Télécom (+ 47,06 €)

ACCEPTE de régler la somme de 29 577,43 € pour la partie Éclairage Public (+ 51,57 €) = (35 577,43 € - 6 000 € de subvention du syndicat)

2.2/ Demande de subvention pour le changement des fenêtres du bâtiment « Mairie - École » – Délibération n° 017-2015

Comme tous les ans, certains travaux d'investissement peuvent être partiellement financés par de subventions. Pour 2015, il est envisagé de changer les dernières fenêtres du bâtiment « Mairie - École » qui sont encore en simple vitrage et de solliciter les aides possibles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'envisager le changement de cinq fenêtres du bâtiment Mairie - École pour un coût prévisionnel de 15 005,00 € HT

SOLLICITE de l'État la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2015) à taux de 50 % soit 7 502,50 € HT

SOLLICITE du Département la subvention « Villages de l'Yonne » au taux de 30 % soit 4 501,50 € HT

2.3/ Renouvellement du contrat d'entretien de l'Éclairage Public

– Délibération n° 018-2015

L'entretien de l'Éclairage Public est effectué depuis de nombreuses années par l'Entreprise T.P.I.L. (Travaux Publics et Ingénierie de Ligny le Château) selon un contrat de prestations de service. Afin de tenir compte de récentes modifications sur le réseau (nouvelles lanternes, par exemple), il est proposé d'ajuster le contrat et de le renouveler pour une période d'un an renouvelable trois fois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de renouveler le contrat d'entretien de l'Éclairage public avec l'entreprise T.P.I.L. pour une période d'un an renouvelable trois fois, pour un coût la première année de 1 703,52 € HT

DIT que ce contrat pourra faire l'objet d'une reconduction annuelle tacite, dans la limite prévue au contrat

2.4/ Honoraires de l'Avocat – Délibération n° 019-2015

Madame le Maire rappelle l'affaire en cours contre le locataire du Café – Restaurant et la délibération n° 004-2015 du Conseil Municipal du 29 janvier 2015 qui l'autorise à mandater l'avocat Maître Michel LEQUIN. Ce dernier nous a fait parvenir sa provision sur honoraires pour un montant de 1 200,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTE de payer la provision sur honoraires pour un montant de 1 200,00 € TTC

2.5/ Achat d'un logiciel « cadastre » – Délibération n° 020-2015

Il est rappelé que les Services des Impôts ne délivrent plus de plans papier du cadastre depuis plusieurs années. Les plans sont maintenant dématérialisés et transmis sur un CD-Rom.

Aussi, afin de permettre une utilisation plus facile (consultation, édition, lien plan/matrice...), il est proposé d'acquérir un logiciel SIG (Système d'Information Géographique).

Cet équipement sera également un outil très intéressant dans le cadre du projet d'élaboration d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le Syndicat de Communes A.G.E.D.I. (dans le Cantal) propose le logiciel CAD-COM pour un coût de 477,00 € HT détaillé ainsi : 427,00 € HT (achat), 50,00 € HT (droit d'entrée) et 150,00 € / an (cotisation syndicale annuelle)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition ci-dessus

DÉCIDE d'acquérir le logiciel CAD-COM

DIT que les crédits seront inscrits au budget en investissement pour l'achat et en fonctionnement pour le reste

2.6/ Présentation du Budget Prévisionnel 2015

L'Adjoint aux Finances présente les travaux de la Commission des Finances et du Budget quant au Budget Prévisionnel 2015. Il explique que le budget a été élaboré en tenant compte de trois décisions de la commission, à savoir :

- 1) Pas d'augmentation des taux d'imposition ;
- 2) Pas de nouvel emprunt ;
- 3) Non affectation d'une « enveloppe » de 100 000 € pour d'éventuels besoins futurs.

Les membres du Conseil Municipal approuvent les orientations de la Commission des Finances et remercient l'Adjoint aux Finances pour son implication dans l'élaboration du Budget.

III/ SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

3.1/ Autorisation à lancer une consultation des Contrats de Prestations de Services

– Délibération n° 021-2015

Le maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de prestations de services signé avec la Lyonnaise des Eaux arrive à échéance le 31 mars prochain.

En vue de garantir la continuité du service, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE de lancer la consultation dans le cadre d'une Procédure Adaptée
AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

IV/ CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE – Agence Technique Départementale (ATD)

– Délibération n° 022-2015

Vu la délibération n° 069-14 du 24 septembre 2014 autorisant le Maire à adhérer à l'Agence Technique Départementale initiée par le Département ;

Vu l'objectif de l'Agence d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistance administrative et technique susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de la voirie, l'eau potable, l'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des bâtiments ;

Vu que l'Agence Technique Départementale est un établissement public administratif en application de l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une Assemblée Générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE d'adhérer à l'Agence Technique Départementale (ATD) moyennant une cotisation fixée à 1,20 € par habitant et par an

ADOpte les statuts de l'Agence Technique Départementale tels qu'ils ont été votés lors de la session de l'Assemblée Départementale du 19 décembre 2014 et annexés à la présente délibération

DESIGNE Monsieur Roger BLIN, comme titulaire, pour représenter la commune d'Épineuil au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale

DESIGNE Madame Julie VEYRAT DAL DEGAN, comme suppléante, pour représenter la commune d'Épineuil au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale

V/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « Le Tonnerrois en Bourgogne »**5.1/ Élaboration du schéma de Mutualisation Intercommunal – Délibération n° 023-2015**

Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année civile qui suit chaque renouvellement général des Conseils Municipaux, le Président de la CCLTB doit établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres.

Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs des collectivités et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-39-1 ;

Vu le projet de schéma établi par la Communauté de Communes ;

Considérant le renouvellement général des Conseils Municipaux intervenu en mars 2014 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté : 3 voix Pour et 10 Abstentions

PREND ACTE du projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes

VI/ CONSEIL RÉGIONAL**6.1/ Choix de la nouvelle Capitale Régionale – DIJON ou BESANÇON**

– Délibération n° 024-2015

La loi prévoit que, dès 2015, une capitale régionale provisoire sera choisie par un simple décret du Gouvernement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOUHAITE que la ville de DIJON soit la Capitale Régionale de Bourgogne – Franche Comté

VII/ QUESTIONS DIVERSES**➤ Redevance Incitative Communale**

Pour des questions de réduction des coûts et en accord avec la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne », il a été décidé :

- Suppression de trois poubelles communales ;
- Pas de surfacturation pour la poubelle de la cantine scolaire ;
- Vente de sacs prépayés aux utilisateurs de la salle « André DURAND » (Associations, particuliers) à déposer au local communal ;
- Possibilité de mise à disposition pour la CCLTB d'un bac d'une grande contenance sur demande pour les grandes manifestations (coût 25,00 €)

➤ Monument Historique – Achat d'une plaque « Monument Historique + Plaque nominative Église St Etienne (Coût = 265,00 € + 18,00 € de port)**➤ Fête Patronale :**

Elle aura lieu le 27 et 28 juin 2015

Accord pour la venue des manèges et distribution de tickets aux enfants

➤ Services aux personnes âgées

Dénomination adoptée : « Action Senior »

Mise en place à compter du 11 mai 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures

Récapitulatif des délibérations prises :

I/ PERSONNEL

1.1/ Affectation d'un agent, filière Technique, sur un demi-poste d'Animations

- **Délibération n° 014-2015**

1.1.1/ Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe pour 13,5 h/ semaine

- **Délibération n° 015-2015**

1.2/ Embauche d'un « Emploi d'Avenir

II/ BUDGET

2.1/ Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY)

- **Délibération n° 016-2015**

2.1.1/ Acceptation d'un supplément relatif aux travaux d'enfouissement Grande Rue
Alfred Grévin

- **Délibération n° 017-2015**

2.2/ Demande de subvention pour le changement des fenêtres du bâtiment
« Mairie - École »

- **Délibération n° 018-2015**

2.3/ Renouvellement du contrat d'entretien de l'Éclairage Public

- **Délibération n° 019-2015**

2.4/ Honoraires de l'Avocat

- **Délibération n° 020-2015**

2.5/ Achat d'un logiciel « cadastre »

III/ SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- **Délibération n° 021-2015**

3.1/ Autorisation à lancer une consultation des Contrats de Prestations de Services

IV/ CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE

- **Délibération n° 022-2015**

4.1/ Agence Technique Départementale (ATD)

V/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « Le Tonnerrois en Bourgogne »

- **Délibération n° 023-2015**

5.1/ Élaboration du schéma de Mutualisation Intercommunal

VI/ CONSEIL RÉGIONAL

- **Délibération n° 024-2015**

6.1/ Choix de la nouvelle Capitale Régionale – DIJON ou BESANÇON

TABLEAU DES ÉMARGEMENTS

<u>NOM et PRÉNOM</u>	<u>SIGNATURES</u>
ATARI Kamel	
BLIN Roger	
DAVID Mathieu	
GUDIN DU PAVILLON Monica	
JOUVEY Maryline	
LAPORTE Michel	
LARCHER Georges	
LEBEAU Stéphane	Absent
NOUVELOT Didier	
PFLUG Josette	
REGNIER Claude	
SAVIE EUSTACHE Françoise	
TSCHIRHARDT Maud	Absente
VERZEAUX Véronique	
VEYRAT DAL DEGAN Julie	